CCAS
Centre Communal d'Action Sociale

N° 48/2025

COMMUNE
de SAINT-YORRE

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration
Séance du 15 septembre 2025

Date de la convocation : 8/09/2025
Nombre d'administrateurs : En exercice : 9 / Présents : 7 / Votants : 7

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Yorre, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Président :

Présents :
M. KUCHNA Joseph
M. MARCAUD Hugues
Mme MOUBAMBA Stéphanie
Mme SALGUES Marinette
Mme BRUYERE Mireille
Mme GAILLOT Nicole
M. LABONNE Gérard

Absents excusés :
M. DESCAMPS Guillaume
Mme CONDON Michèle

4- SEJ : Gestion et coordination de l'accueil périscolaire de Busset pour l'année 2025 (annexe 1)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Considérant qu'il est nécessaire de corriger la délibération 41-25 et par voie de conséquence de l'annuler et de la remplacer par la présente ;

Considérant la nécessité de fixer les modalités de partenariat entre la Commune de Busset et le CCAS de Saint-Yorre en ce qui concerne la gestion et la coordination de l'accueil périscolaire municipal de Busset pour l'année 2025 ;

Il est proposé au Conseil d'Administration :
- D'adopter ladite convention présentée en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

Vote **POUR** à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 22 septembre 2025

Le Président,

Joseph KUCHNA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAIRIE 03270 ST YORRE

La secrétaire de séance,

Marinette SALGUES

REÇU EN PREFECTURE
le 22/09/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-260303581-20250922-DLIB48_25-D

REÇU EN PREFECTURE
le 22/09/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-260303581-20250922-DLIB48_25-D